

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Avril 2018**

**Date de convocation**

20/04/2018

**Date d'affichage**

30/04/2018

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

*L'an deux mil dix huit*

*Le 25 avril à 20 Heures 30 Minutes, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

*HERVÉ Pascal, Delphine BERTAUX, PEUCET Auguste, Christèle BOBON, SACHET Elodie, BRIAND Henri, ISAMBARD Albert, JOUAUX Laëtitia, CHERBONNEL Ludovic, BONDIGUEL Nathalie, SAINT MLEUX Xavier, LEMONNIER Jacqueline, SIMONOT Sophie, Bruno GIFFARD, MOREL Delphine, LEMONNIER Marie-Hélène, MARION-HALLAIS Edith, GORON Rémy, NOBILET Bertrand*

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : Néant

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIR** : Néant

**Mme SACHET Elodie a été élue secrétaire de séance.**

**N°01-04-2018 – Dénomination :**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de l'école publique de se voir attribuer un nom. En effet, le conseil d'école a bien délibéré en son sein pour choisir un nom, cependant il revient au conseil municipal de valider ou non ce choix.

Le nom de retenu par le conseil d'école était « Ecole Publique de Villecartier », le conseil est donc appelé à se prononcer sur ce nom.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (10 voix pour, 4 abstentions et 5 contre)

**Décide** que le nom de l'école publique sera « Ecole Publique de Villecartier »

**N°02-04-2018 Créations de postes**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son souhait de promouvoir plusieurs agents techniques à des grades supérieurs.

Il rappelle que le conseil l'a autorisé, par délibération du 07-05-2015, à promouvoir 100% des agents ayant les conditions requises.

Il précise que le conseil municipal, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, est compétent en matière de création de poste.

Ainsi, monsieur le Maire sollicite de la part du conseil la création au 1<sup>er</sup> juillet prochain :

- De 3 postes à temps complet d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (un au 7<sup>ème</sup> échelon, deux au 8<sup>ème</sup> échelon)

- De 1 poste à temps complet d'agent de maitrise principal au 5<sup>ème</sup> échelon.

Monsieur le Maire indique que si le conseil valide ces créations de poste il faudra procéder à la suppression des postes actuels après le 1<sup>er</sup> juillet.  
Enfin, le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** la création au 1<sup>er</sup> juillet 2018 de 4 postes répartis comme suit :

- 1 poste à temps complet d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au 7<sup>ème</sup> échelon
- 2 postes à temps complet d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au 8<sup>ème</sup> échelon
- 1 poste à temps complet d'agent de maîtrise principal du 5<sup>ème</sup> échelon

**Autorise** monsieur le Maire à modifier en ce sens le tableau des effectifs

**Précise** que les crédits nécessaires sont disponibles au budget

**Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N°03-04-2018 avis sur le projet d'implantation du parc éolien**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il n'assistera pas aux débats et au vote concernant cette délibération en raison du lien de parenté qu'il a avec une des personnes devant accueillir sur son terrain une éolienne si le projet est mené à terme. Cela le place en effet dans une situation pouvant relever du conflit d'intérêt.

Mme Nathalie Bondiguel indique qu'elle se trouve dans la même situation et qu'elle non plus n'assistera pas aux débats et au vote relatif à cette délibération.

Monsieur le Maire passe la présidence à Mme Delphine Bertaux, 1<sup>ère</sup> adjointe et quitte la salle, ainsi que Mme Bondiguel.

Mme Bertaux donne la parole à Mme Sachet qui indique que la commune peut rendre un avis sur le projet éolien de la société Boralex ainsi que sur les travaux relatifs à la demande d'approbation de lignes électriques privées souterraines et du poste de livraison.

Mme Sachet rappelle que les documents relatifs à ces sujets ont été envoyés au conseil et qu'ils sont également disponible dans le cadre de l'enquête publique en cours depuis le 26 mars et jusqu'au 28 avril à 12h.

M Giffard prend la parole en indiquant qu'il ne prendra pas part à ce vote. Il explique que son vote, en qualité de conseiller municipal se doit de représenter l'intérêt général et que concernant ce sujet il ne le trouvait pas.

Il précise que de son point de vue, plusieurs intérêts individuels sont perceptibles, que ce soit celui de la société Boralex d'ordre économique ou celui des propriétaires des parcelles devant recevoir les éoliennes qui sont également d'ordre économique.

Il ajoute que l'intérêt public ne lui apparaît pas comme pertinent dans la mesure où l'électricité produite par les éoliennes est vendue à Enedis (Ex ERDF) à un tarif surévalué qui est subventionné et au final payé par le contribuable.

Pour finir monsieur Giffard indique que l'enquête publique étant en cours, un avis du conseil municipal pourrait orienter les avis rendus dans le cadre de cette enquête, or cette enquête publique est précisément un outil permettant de connaître l'intérêt général.

En conséquence, monsieur Giffard fait part de son souhait de ne pas délibérer ce jour sur les points présentés et d'attendre la fin de l'enquête publique pour que le conseil municipal se prononce sur ces sujets.

Mme Bertaux met au vote cette proposition, et le conseil municipal à la majorité (6 voix pour, 6 abstention et 5 voix contre)

**Décide** de repousser, après la clôture de l'enquête publique, les avis à rendre sur le projet d'implantation du parc éolien de la société Boralex ainsi que sur les travaux relatifs à la demande d'approbation de lignes électriques privées souterraines et du poste de livraison

**Demande** à monsieur le Maire de convoquer le conseil municipal dans un délai de 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique

**N°04-04-2018 Autorisation de signature – convention entretien défibrillateurs**

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède 2 défibrillateurs automatiques externes et que ces dispositifs nécessitent des contrôles annuels

La communauté de communes propose de faire réaliser ces contrôles par du personnel intercommunal, formé pour cette mission.

Monsieur le maire précise que la tarification de cette prestation par l'intercommunalité est avantageuse par rapport au tarif payé jusqu'à l'an passé par la commune pour une prestation d'une société privée.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

**Autorise** monsieur le Maire à signer la convention cadre et le contrat de prestation relatif à l'entretien des défibrillateurs annexés.

Le Maire

P.HERVÉ

N° d'ordre des délibérations : 01/04/2018 – 02/04/2018 – 03/04/2018 – 04/04/2018

HERVÉ Pascal, Maire		CHERBONNEL Ludovic 4 <sup>ème</sup> Adjoint	
BERTAUX Delphine, 1 <sup>ère</sup> Adjointe		JOUAUX Laëtitia 5 <sup>ème</sup> Adjointe	
ISAMBARD Albert, 2 <sup>ème</sup> Adjoint		BONDIGUEL Nathalie	
SACHET Elodie, 3 <sup>ème</sup> Adjointe		BRIAND Henri,	
NOBILET Bertrand		SIMONOT Sophie	
LEMONNIER Jacqueline		MARION-HALLAIS Edith	
GORON Rémy,		LEMONNIER Marie-Hélène	
PEUCET Auguste,		MOREL Delphine	
GIFFARD Bruno		SAINT MLEUX Xavier	
BOBON Christèle			